



Cécile  
DIMOUAMOUA

# MANIFESTE POUR LA RÉGULARISATION DES FEMMES SANS-PAPIERS

## FEMMES SANS-PAPIERS ! VOUS VIVEZ EN FRANCE ! VOUS AVEZ DES DROITS !

### Qui sont ces femmes sans-papiers en 2012 ?

Certaines sont arrivées en France pour rejoindre leur famille, pour se faire soigner ou avec une formation, pour travailler; d'autres ont fui des menaces, des violences, un mariage forcé, la guerre dans les pays d'origine et ont demandé l'asile politique en France.

Elles font le ménage, elles gardent les enfants, aident les personnes âgées ; ou travaillent dans les ateliers de confection et dans les restaurants et plus récemment ce sont les étudiantes en fin de droits.

Elles sont surexploitées par les employeurs ; les emplois mal payés parfois non rémunérés ; en insécurité, avec de longues heures de travail, sans protection, sans respect du droit du travail, ni de l'hygiène.

Entrées en France de manière régulière ou pas, avec ou sans visa, ce sont des femmes qui pour certaines d'entre elles, ont été titulaires de titres de séjours mais qui se retrouvent en situation irrégulière du fait d'un accident de parcours mais pour toutes, le traitement est le même !

### Pourquoi un manifeste ?

En ce jour de la célébration de la journée internationale de la Femme, l'association IJE rend hommage aux femmes en général mais plus encore à celles qui sont sans droits ni titre, qui vivent dans l'ombre.

Dans le pays des droits de l'homme, il est inadmissible et inhumain que les femmes vivent dans la précarité, dans l'angoisse, dans la peur, dans la violence et dans l'espoir sans cesse déçu parce qu'elles sont en situation irrégulière.

Manifeste pour la régularisation de toutes ces femmes célibataires, concubines, mariées, séparées, divorcées entrées régulièrement en France et qui y résident de manière continue et habituelle depuis plus de 5 ans et pour lesquelles un évènement dans leur vie privée (divorce, décès...) ou professionnelle (rupture de contrat...) a entraîné un changement de statut La France doit leur rendre leur dignité ;

l'accompagnement à l'intégration ne doit pas être réduite à la délivrance de prestations ponctuelles (bons, coupons alimentaires, hébergement d'urgence...).aujourd'hui les demandes de ces femmes dépassent le cadre de l'intervention sociale et de l'assistanat.

La France doit régulariser ces femmes pour leur permettre d'occuper des emplois en rapport avec leurs compétences et dans les conditions humaines.

Contrairement aux idées reçues les femmes immigrées n'arrivent pas en France en victimes pour profiter du système ; elles défient la société et le schéma traditionnel qui les caricaturent de profiteuses de prestations d'allocations familiales.

Ces femmes COURAGEUSES travaillent et déclarent leurs impôts ; elles participent à l'économie de la France et de ce point de vue leur régularisation ne sera que justice !

Manifeste pour la liberté des femmes sans papiers

Par crainte de contrôle de police, d'arrestation et d'expulsion, la femme sans-papier vit emprisonnée chez elle.

La France lui a même retiré la liberté de choisir son statut social :

Sans cesse dans les refus de séjour c'est le même motif « **vous êtes célibataire sans charges de familles** », il arrive même au préfet de leur reprocher d'être veuve !

Mais au nom de quoi doit on rappeler à ces femmes stériles ou veuves qui vivent déjà ces drames leur condition ?

C'est précisément le cas de Madame M... que j'accompagne dans ses démarches de régularisation ; celle-ci est entrée en France en 2005 et s'est mariée à un ressortissant français en 2009. Alors qu'elle justifie d'une vie commune ancienne et supérieure à 5 ans, qu'elle justifie de l'absence d'enfant en raison des problèmes d'infertilité pour laquelle elle est soignée et qui nécessite la présence de son mari à ses côtés, la préfecture lui a notifié un refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire.

Force est donc de constater que pour bénéficier d'une régularisation au titre d'une vie privée et familiale la France contraint les

femmes étrangères à une vie commune, au mariage ou à défaut à la naissance d'un enfant au grand mépris des violences conjugales qu'elles peuvent subir

Les femmes sans-papiers exigent le respect des droits les plus fondamentaux : dignité, liberté, égalité, solidarité, et justice. Manifeste pour l'égalité devant la loi.

Les femmes sans-papiers disent stop à l'arbitraire des préfectures!

Les femmes étrangères sans papiers sont soumises à un ensemble de textes et de pratiques plus restrictifs émanant des préfectures C'est tout particulièrement dans les situations de violences conjugales que le pouvoir discrétionnaire des préfets joue en leur défaveur.

La loi protège la femme contre le conjoint violent mais la femme étrangère est considérée différemment.

A situation égale, le traitement des dossiers est différent d'une préfecture à l'autre ; Les obstacles sont d'abord d'ordre procédural : délais d'attente qui s'étalent sur plusieurs mois accroissant ainsi l'insécurité juridique.

Puis, sur le fond, les refus assortis d'obligation de quitter le territoire se multiplient ; menottes au poignet, elles sont placées dans des centres de rétention puis reconduites dans leurs pays d'origine laissant leurs enfants.

Si la France ne veut pas que ces enfants grandissent dans le déni de la citoyenneté alors il faut régulariser leurs mères.

FEMME SANS-PAPIERS, VIS ICI TON DROIT !

Cécile DIMOUAMOUA  
Présidente IJE

Permanence d'accueil sur rendez-vous  
Maison des associations 12<sup>ème</sup>  
181 Avenue Daumesnil-75012 Paris  
Tel : 06 63 45 14 05 Mail  
:contact@ije-asso.fr Site  
http://www.ije-asso.fr